

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MERCREDI 10 FEVRIER 2021**

**Etaient présents** : M. LORDI Christian, Maire  
Mmes MM. AUDREN Ghyslaine, LACHINE Pascale, LUCET Evelyne, QUENAULT Anne, WATEL Elise, AULOY Gilles, COUSSIERE Pierre, DELAMOTTE Rodolphe, LABIGNE François, LEHALLEUR François, MOREAU Gérard, PLE Philippe, VUILLAUME Jean-Michel.

**Absent excusé** : M. LESUEUR Michaël (pouvoir donné à M. AULOY Gilles)

## **2021.1.1. Désignation du secrétaire de séance**

M. VUILLAUME Jean-Michel est désigné secrétaire de séance.

## **2021.1.2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 décembre 2020**

Aucune observation n'étant apportée le compte-rendu de cette séance est approuvé à l'unanimité

## **2021.1.3. Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier**

Par courrier du 30 septembre 2020, Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Eure a invité à réunir le conseil municipal afin de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein de la commission de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, dans le cadre du projet de Véloroute - Voie Verte, dit « Seine à Vélo », section Vernon-Les Andelys.  
Le Conseil doit désigner deux propriétaires titulaires de biens fonciers non-bâties ainsi qu'un suppléant.

Se sont porté candidats les propriétaires suivants :

- M. GODIGNON Hervé
- M. LEHALLEUR Nicolas
- M. MOREAU Gérard (conseiller municipal)
- 

Tous les candidats répondent aux critères définis par le Code Rural et de la Pêche Maritime, à savoir : être propriétaire de biens fonciers non-bâties sur le territoire de la commune, être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européennes d'après les conventions internationales, jouir de leurs droits civiques, avoir atteint l'âge de la majorité.

La liste est donc ainsi arrêtée :

- M. GODIGNON Hervé
- M. LEHALLEUR Nicolas
- M. MOREAU Gérard (conseiller municipal)

Il est procédé à l'élection, dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du code des Collectivités Territoriales.

Le résultat donne :

- M. GODIGNON Hervé
- M. LEHALLEUR Nicolas
- M. MOREAU Gérard (conseiller municipal)

Sont donc élus à l'unanimité, M. GODIGNON Hervé et M. LEHALLEUR Nicolas en tant que titulaires et M. MOREAU Gérard comme suppléant.

De plus, conformément à l'article L 121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il appartient au Maire de décider de la représentativité du conseil municipal au sein de la CIAF.

Est amené à siéger le Maire ou à défaut, un des conseillers municipaux désigné par ce dernier.

En conséquence, Christian LORDI, Maire de Port-Mort, décide de ne pas siéger lui-même et désigne M.PLE Philippe pour siéger à sa place au sein de cette commission.

#### **2021.1.4. Remplacement chaudières par pompes à chaleur géothermiques**

Le Maire explique au conseil municipal que la loi sur les nouvelles énergies et l'âge de nos chaudières nous oblige à les remplacer, la commune souhaite se diriger vers des pompes à chaleur géothermiques. Ces travaux sont subventionnables par le plan de relance au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D E T R)

La mairie est en possession d'un devis permettant de transmettre un dossier rapidement de demande de subvention.

Quelques questions techniques ont été évoquées mais les devis présentés par la société BF ENERGIES (Vernon) semblent suffisants pour élaborer les demandes de subvention, l'une pour l'école, l'autre pour la Mairie.

A la question de Jean-Michel VUILLAUME à savoir si la commune va s'arrêter sur un seul devis, Christian LORDI explique que ce devis permet uniquement la demande de subvention mais qu'un appel d'offres sera nécessaire à la finalisation du projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire ou l'un de ses adjoints, à demander la subvention et signer tous les documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.